

**OBJET PLAN ANGLAIS A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/ 2011
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

CONSTRUIRE L'ECOLE DE LA REUSSITE

I Contexte

Le Plan Anglais a pour ambition de proposer aux élèves de Saint-Denis, gratuitement, un éveil linguistique d'une heure par semaine. Il repose sur un partenariat avec l'Université de la Réunion s'agissant des étudiants des programmes internationaux et la Caisse des Ecoles pour les autres intervenants. Le recrutement, l'organisation des interventions dans les écoles et le suivi des séances donnent lieu à une coordination faisant appel à des coordonnateurs répartis géographiquement.

Depuis octobre 2008, la Ville décline, par étape, son Plan Anglais dans les écoles :

- une première étape d'expérimentation en 2008/ 2009, avec 8 écoles touchées, soit un effectif de 400 élèves de grande section de maternelle (GSM) pour un coût total de 22 800 € ;
- une seconde étape, en 2009/ 2010, avec la généralisation aux classes de GSM sur 52 écoles, soit un effectif scolarisé de 2 181 enfants, mais aussi la poursuite du dispositif pour les élèves en CP ayant bénéficié antérieurement de l'expérimentation, soit 9 écoles de CP ;

l'investissement pour cette dernière année scolaire est ainsi porté à 230 136 € pour un nombre d'intervenants relativement constant de 75 à 80 personnes.

Chacune des évaluations menées ayant mis en évidence la pertinence de cette action, il vous est proposé de poursuivre l'amplification de ce Plan anglais pour l'année scolaire 2010-2011.

II Le Plan Anglais 2010/ 2011

Le Plan Anglais 2010-2011 « généralisation aux CP » sera proposé à 198 classes :

- 89 classes de GSM pour la deuxième année consécutive ;
- 88 classes de CP ;
- 21 classes de CE1 pour la cohorte.

Le dispositif en grande section de maternelle et en CE1-expérimental sera maintenu sur le temps de la pause méridienne. Pour permettre l'amplification du dispositif pour cette année scolaire, et s'assurer de la disponibilité et la fidélisation des intervenants, ainsi que l'assiduité des enfants, le plan anglais en CP sera proposé le mercredi matin ou après-midi sur le site des écoles.

Le mode opératoire partenarial ayant cours jusqu'à maintenant sera maintenu, tant avec la Caisse des Ecoles pour les postes de vacataires, qu'avec l'Université pour la mise à disposition d'étudiants internationaux. Notons qu'à l'instar du plan 2009/ 2010, la convention cadre établie avec l'Université de la Réunion fera l'objet d'avenants relatifs aux deux semestres précisant les ressources internationales mobilisables pour chacune des périodes.

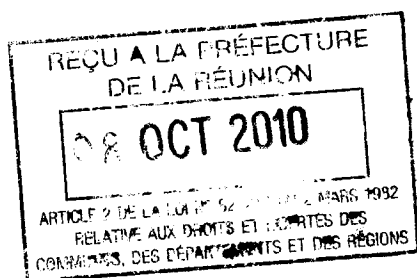
Rapport n° 10/5-02

Cette opération est estimée, pour l'année scolaire 2010/ 2011, à 675 000 €, dont 660 000 pour les interventions (à répartir entre l'Université de la Réunion et la Caisse des Ecoles en fonction du statut des candidats) et 15 000 € pour la coordination.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous demande :

- d'approuver la mise en œuvre du Plan anglais 2010/ 2011 ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Université relative à la mobilisation des programmes internationaux ainsi que ses deux avenants ;
- de m'autoriser à procéder aux inscriptions budgétaires selon l'imputation DJEU0010, Chapitre 011, Fonction 020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET PLAN ANGLAIS A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/ 2011
MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-02 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BRISSAC-FERAL Claude, 14ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le Plan Anglais 2010/ 2011.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université relative à la mobilisation des programmes internationaux ainsi que ses deux avenants.

ARTICLE 3

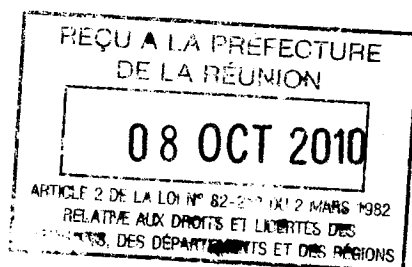
Autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires selon l'imputation DJEU0010, Chapitre 011, Fonction 020.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 OCT 2010



LE MAIRE

Robert ANNETTE



PLAN ANGLAIS **Récapitulation de l'action**

I Rappels et chiffres

Le Plan Anglais proposé par la Ville de Saint-Denis vise à proposer aux élèves de la Commune, gratuitement, un éveil linguistique d'une heure par semaine. Ce Plan est engagé par étape, depuis deux ans.

Il repose sur un partenariat avec l'Université de la Réunion s'agissant des étudiants des programmes internationaux et la Caisse des Ecoles pour les autres intervenants. Le recrutement, l'organisation des interventions dans les écoles et le suivi des séances donnent lieu à une coordination accrue faisant appel à des coordonnateurs répartis géographiquement.

Depuis octobre 2008, la Ville décline son Plan Anglais dans les écoles. Pour la première année d'expérimentation, c'est 8 écoles qui ont été touchées, soit un effectif de 400 élèves de grande section de maternelle (GSM), pour un coût global de 22 800 €.

Pour l'année scolaire 2009/ 2010, le Plan a été généralisé auprès de 52 écoles et à l'ensemble des classes de GSM soit un effectif scolarisé de 2 181 enfants. Enfin 9 écoles et 23 classes de CP constituant la cohorte soit 511 enfants ont bénéficié du dispositif. L'investissement pour l'année scolaire a ainsi été porté à 230 136 €, pour un nombre d'intervenants relativement constant de 75 à 80 personnes.

S'agissant de la quantification du nombre d'enfants de GSM réellement touchés sur la pause méridienne, il convient d'avoir à l'esprit que l'étape de grande section est une année où le rythme de l'enfant est évolutif. La plupart des écoles maintiennent la sieste, contrairement à ce que prévoient les textes, et le besoin en sommeil de chaque enfant est différent, tout au long de l'année, mais tend à diminuer au cours du deuxième semestre.

Le respect des rythmes individuels étant privilégié, un minimum de 50 % de chaque classe participe au Plan Anglais sur l'ensemble de l'année scolaire, avec une augmentation des effectifs lors du deuxième semestre.

Notons qu'un courrier a été adressé aux parents pour leur proposer cette offre et éventuellement de manifester leur souhait de ne pas y associer leur enfant. Aucun retour négatif n'a été enregistré à ce jour. A l'inverse, des parents d'enfants non rationnaires y « inscrivent » leurs enfants.

A la fin de chaque période, il a été également proposé aux parents de s'exprimer sur le Plan Anglais. Les rares retours formalisés sont positifs et encourageants.

II Données qualitatives

En préambule et pour mémoire, des données d'évaluation ont d'ores et déjà été proposées au Conseil Municipal du mois d'avril 2009, apportant les éclairages suivants :

- un accueil favorable dans les écoles ;
- les intervenants ont noté un attrait certain à la nouveauté et une envie d'apprendre ; l'apprentissage se fait rapidement et facilement ;
- les ATSEM bénéficient d'un soutien pour les élèves non dormeurs ;

- la gestion partagée des espaces fait l'objet d'un partenariat avec les équipes de l'école sur chaque site ;
- Les étudiants sont satisfaits de cette expérience ; le contact avec les enfants et la recherche d'une première expérience de transmission de savoir sont les motivations principales ;
- la présence régulière des mêmes étudiants constituant un binôme stable est un facteur de réussite ; une attention particulière doit être apportée aux étudiants présents sur le long terme.

Ces données d'évaluation qualitatives sont consolidées par l'analyse réalisée en 2010 auprès des directions des écoles :

- les écoles sont favorables à une approche complémentaire à celle proposée par l'Education Nationale ;
- elles souhaiteraient être davantage impliquées bien que très peu disponibles hors temps scolaire ;
- le besoin de régularité chez les intervenants est maintenu ainsi qu'une posture professionnelle permettant l'encadrement des enfants sur ce temps non contraint ;
- la gestion des salles et espaces disponibles est massivement régularisée sauf dans les écoles où la disponibilité des salles constitue une difficulté récurrente, indépendamment du Plan Anglais.

Concernant l'évaluation du Plan Anglais du point de vue de l'enfant, il est important de rappeler que l'objectif n'est pas l'apprentissage de la langue en tant que tel, cette mission incombant aux enseignants formés à la fonction d'apprendre.

L'objectif est de sensibiliser et d'intéresser l'enfant aux langues étrangères dès son plus jeune âge et de façon ludique et ainsi de faciliter l'emprunte d'un futur apprentissage scolaire.

Les répercussions du Plan Anglais seraient donc à établir en concordance avec l'apprentissage de l'anglais dans les classes. Il faudrait pour cela que cette matière soit réellement enseignée, de façon systématique et avec un recul suffisant pour mesurer la différence. Cette évaluation coordonnée interviendra alors.

Cependant, avec toutes les précautions dues aux éléments évoqués ci dessus, et afin d'établir des balises nécessaires aux réajustements et à la consolidation, toutes les classes bénéficiant du Plan Anglais ont fait l'objet d'une séance d' « appréciation » des thèmes abordés, à savoir :

- les couleurs, les parties du corps, le matériel scolaire, les fruits, les membres de la famille, les animaux, les jours de la semaine, le temps, le calendrier des fêtes, les vêtements.

L'évaluation formelle et individuelle étant hors du propos, cette mesure a été réalisée de façon collective puis agglomérée par écoles et secteurs géographiques. Elle porte sur 1 788 enfants.

Elle apporte les éléments suivants :

- le secteur EST de la Ville : les valeurs oscillent entre 30, 43 et 67 % de réponses positives à la question « Sais-tu dire en anglais.... ? » ;
- le CENTRE-VILLE : entre 40 et 60 % de réponses positives ;
- le secteur OUEST : entre 20, 30 et 49 % de réponses positives ;

- les « HAUTS » de la Ville : une moyenne de 20 %.

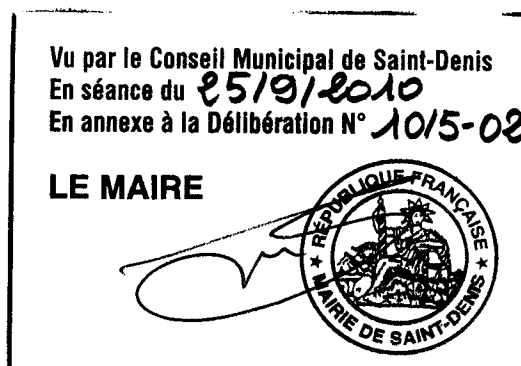
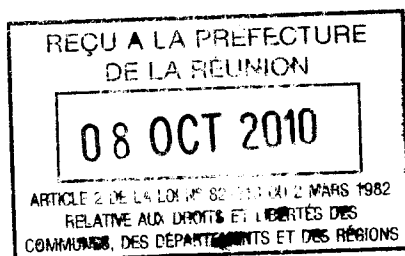
Les enseignements susceptibles d'être tirés de ces données imposent de nombreuses précautions :

- certaines écoles des hauts ont commencé le Plan en février 2010, donc avec deux mois de moins que les autres écoles. et ce, essentiellement en lien avec l'absence de transport en commun sur la pause du midi ;
- les enfants qui ont participé à l'évaluation sont pour partie des enfants qui ont été « dormeurs » une partie de l'année de grande section ;
- les intervenants internationaux et étudiants ont assuré une présence inférieure aux autres intervenants ;
- la méthode d'évaluation collective introduit des biais, notamment un effet de groupe.

Cependant, que ce soit pour les élèves de maternelle ou de CP, quel que soit le pourcentage collectif atteint par le groupe, il est nécessaire d'avoir à l'esprit que le niveau de comparaison antérieur est proche de 0 pour la majorité de la population cible. Les enfants sont donc dans une posture de progression par rapport à la langue anglaise.

Enfin, les axes d'amélioration du dispositif sont à ce jour consolidés :

- les entretiens de recrutement en anglais doivent interroger le dynamisme et les capacités à animer un groupe d'enfants ;
- la stabilité des intervenants, incompatibles avec les étudiants étrangers, doit laisser une large place aux personnes sédentaires dans le département ; l'apport linguistique des étudiants internationaux sera toutefois maintenu en sus sur les périodes où ils sont disponibles ;
- une présence obligatoire aux séances de « coaching » permettra de mieux accompagner les intervenants dans leur prestation ;
- la mise à disposition d'un vade-mecum et de fiches conseils veilleront également à mieux les informer sur les modes opératoires et les attendus ;
- les aspects organisationnels, au sein des écoles, seront de nature à améliorer la prestation, notamment anticiper la préparation des groupes en amont de l'arrivée des intervenants et avoir des groupes constants ;
- les questions de discipline, récurrentes dans certaines écoles, seront nuancées en associant un personnel communal des écoles dont l'autorité est reconnue ;
- les supports d'intervention auprès des enfants qui jusque-là reposaient sur du simple matériel de dessin seront diversifiés : dînettes, dés, jeux des sept familles, marionnettes, flashcards...



**CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE A LA SENSIBILISATION A L'ANGLAIS
DES ECOLES MATERNELLES, PRIMAIRES ET ELEMENTAIRES
DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

ENTRE

La Commune de Saint-Denis, Hôtel de Ville - 2 Rue de Paris - 97717 Saint-Denis Messag Cedex 9, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert ANNETTE,
ci-après dénommée « la Ville » ou « la Mairie de Saint-Denis ».

D'UNE PART,

ET

L'université de la Réunion, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, 15 Avenue Renée Cassin - BP 7151 - 97715 Saint-Denis Messag Cedex, représentée par Monsieur Mohamed ROCHDI, Président, dûment mandaté aux fins des présentes, ci-après dénommée « l'UR ».

D'AUTRE PART,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/2-01 du 10 avril 2008 portant délégations du Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/6-01 du 06 septembre 2008 autorisant le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université ;

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT.

PREAMBULE

Depuis la rentrée scolaire 2008, la Ville de Saint-Denis développe son Plan Anglais dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires.

- Le Plan Anglais 2010-2011 intervient à la rentrée de septembre sur l'ensemble des écoles de la Ville ;
- le Plan vise à sensibiliser les élèves de la Ville à la langue anglaise ; sont concernés l'ensemble des classes de grande section de maternelle, l'ensemble des classes de cours préparatoire ainsi que quelques classes de cours élémentaire 1^{ère} année, soit un effectif de 4 955 élèves ;
- il mobilise des enseignants confirmés, faisant fonction de coordination, des étudiants étrangers effectuant une mobilité à l'Université, des étudiants réunionnais anglicistes et des intervenants non universitaires.

I PRINCIPES GENERAUX

ARTICLE 1ER - OBJECTIF GENERAL DE LA CONVENTION

Les parties signataires conviennent de poursuivre le partenariat existant consistant à familiariser les élèves à la langue anglaise.

Cette sensibilisation s'effectue durant la pause méridienne des élèves, ainsi que le mercredi dans certaines écoles.

ARTICLE 2 - CLASSES CONCERNEES PAR LA SENSIBILISATION

Toutes les écoles comprenant des classes de grande section maternelle et de cours préparatoire sont concernées par le dispositif. 9 classes de CE 1 sont également intégrées.

II OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITE

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS A L'EGARD DES INTERVENANTS/ ETUDIANTS ETRANGERS

Les étudiants étrangers intervenant dans les écoles seront employés par l'UR en qualité de vacataire de l'UR.

L'UR en qualité d'employeur veillera aux respects des conditions de travail des étudiants étrangers posés par l'Article 9 de la Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 (JO du 25 juillet) relative à l'immigration et à l'intégration et l'Article 1^{er} du Décret n° 2007-801 du 11 mai 2007 (JO du 12 mai) relatif aux autorisations de travail.

L'UR accomplira toutes les modalités requises, notamment :

- contrôle de la détention d'un titre de séjour régulier par les étudiants étrangers non européens,
- déclaration préalable à la Direction des libertés publiques de la Préfecture de Saint-Denis de l'embauche de tous les étudiants étrangers,
- respect du nombre d'heures légalement autorisé ne devant pas dépasser 60% de la durée annuelle légale du travail soit 964 heures.

L'UR effectuera les démarches de déclarations et cotisations sociales et fiscales.

ARTICLE 4 - AUTRES OBLIGATIONS

La direction des relations internationales établit l'ensemble des emplois du temps des intervenants étudiants étrangers et locaux dans les écoles.

La direction des relations internationales met à disposition des salles de cours et amphithéâtres pour le suivi des activités pédagogiques des intervenants.

III OBLIGATIONS DE LA VILLE

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS GENERALES

La Ville garantit l'accès aux intervenants et coordinateurs l'accès aux locaux des écoles, fournit un kit pédagogique et offre le repas lors de la pause méridienne.

Les services municipaux transmettent pour chaque intervenant étranger un justificatif des heures effectivement accomplies dans les écoles.

ARTICLE 6 - MODALITES FINANCIERES I

Cette convention fera l'objet de deux avenants relatifs aux deux semestres précisant les ressources mobilisées par l'Université à chacune des deux périodes.

Ils feront état du :

- montant des frais de personnels, sous la forme de rémunérations des intervenants étudiants étrangers en contrat avec l'Université ;
- montant des frais de fonctionnement nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Une facture, visant à permettre à l'UR de remplir les missions qui lui sont confiées dans le cadre du partenariat, sera transmise par l'UR à la Ville pour paiement.

Cette facture sera basée sur le nombre d'heures réalisées par les intervenants et réajustée chaque fin de semestre.

ARTICLE 7 - MODALITES FINANCIERES II

La Ville, comme employeur, s'engage à rémunérer :

- les intervenants universitaires, mis à part ceux employés par l'Université, et non universitaires.

IV OBLIGATIONS DES INTERVENANTS

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DES INTERVENANTS/ETUDIANTS ETRANGERS

Lors de leurs interventions au sein des écoles, les étudiants devront se conformer au règlement intérieur du site :

- respecter l'interdiction de fumer,
- prendre connaissance des consignes générales de sécurité,
- restituer les lieux tels qu'ils étaient agencés,
- s'assurer de l'extinction des lumières et de la fermeture des locaux à la fin de leur intervention,
- restituer les clefs au directeur ou au personnel en charge des enfants sur le temps scolaire.

Ces obligations visent tous les intervenants.

ARTICLE 9 - CADRE D'INTERVENTION DES ETUDIANTS ETRANGERS

Les étudiants n'auront en aucun cas pour fonction de se substituer à un enseignant d'anglais. Il ne s'agira par conséquent pas de faire apprendre l'anglais mais de familiariser les élèves à la langue anglaise.

Les étudiants disposeront de divers supports tels que des DVD, des vidéos cassettes mis à leur disposition par la Ville de Saint-Denis.

Il pourra également s'agir de l'apprentissage de chansons en anglais, de jeux en anglais, etc...

L'ensemble des mesures visera à acquérir, de manière ludique, un vocabulaire de base correspondant à celui d'enfants de leurs âges et d'éveiller leur ouïe à la prononciation correcte des mots anglais.

V MISE EN ŒUVRE

ARTICLE 10 - SUIVI DE LA CONVENTION

Les parties conviennent de mettre en place une Commission de suivi du présent accord.

Cette Commission sera composée d'un représentant de chacune des parties signataires librement désigné par elles.

Toutefois, pour assurer l'efficacité de la Commission de suivi, il est convenu de désigner un coordonnateur de projet qui sera chargé de coordonner les étudiants, d'assurer le suivi de leurs interventions dans les écoles, d'être l'intermédiaire entre les écoles maternelles et l'UR.

Le coordonnateur sera chargé de mettre en place un système d'évaluation de cette expérimentation avec le concours de la Direction des relations Internationales de l'UR et de la Direction du Projet Educatif Global de la Mairie de Saint – Denis.

La Commission de suivi se réunira régulièrement afin d'évaluer ensemble le dispositif et les besoins d'adaptation du présent accord pour l'avenir, notamment pour ce qui concerne le nombre, le profil des intervenants/ étudiants étrangers mis à disposition par l'UR ou l'extension éventuelle du dispositif pour les années scolaires suivantes.

ARTICLE 11 - DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord est conclu pour l'année scolaire 2010-2011 et prend effet à compter du jour de la signature par les parties.

Il fera l'objet de deux avenants relatifs aux deux semestres précisant les ressources internationales mobilisables à chacune des deux périodes.

ARTICLE 12 - ASSURANCE

Les étudiants étrangers doivent avoir souscrit les polices d'assurance nécessaires pour garantir leur responsabilité civile au niveau de leurs interventions.

ARTICLE 13 - COMMUNICATION

Les deux parties s'engagent à s'informer et à solliciter leurs accords respectifs pour toutes communications liées au projet.

ARTICLE 14 - LITIGES

Les évènements litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement à l'amiable.

Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non respect de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif compétent.

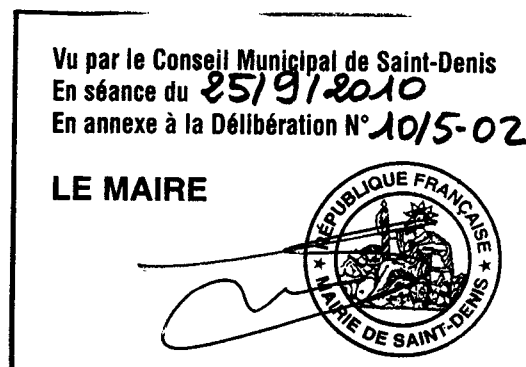
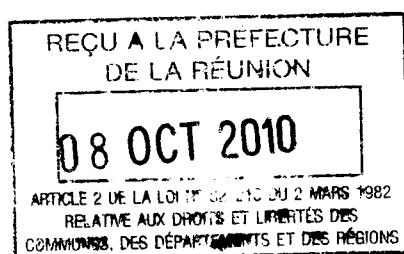
Fait à Saint-Denis,
Le

Pour l'Université de la Réunion
Le Président

Pour la Commune de Saint-Denis
Le Maire

Mohamed ROCHDI

Gilbert ANNETTE



LISTE DES ECOLES
PLAN ANGLAIS 2010 / 2011

page 1 / 3

Elémentaire	Alain Lorraine
Elémentaire	Application Léon Dierx
Elémentaire	Badamiers
Elémentaire	Baies Roses
Elémentaire	Bancouliers
Elémentaire	Bois de Nèfles
Elémentaire	Bouvet
Elémentaire	Bringelliers
Elémentaire	Camélias
Elémentaire	Candide Azéma A
Elémentaire	Candide Azéma B
Elémentaire	Centrale
Elémentaire	Champ Fleuri
Elémentaire	Damase Legros
Elémentaire	Domenjod
Elémentaire	Eglantines
Elémentaire	Eudoxie Nonge
Elémentaire	Gabriel Macé
Elémentaire	Henry Dunant
Elémentaire	Herbinière Lebert
Elémentaire	Joinville
Elémentaire	Jules Reydellet A
Elémentaire	Lilas
Elémentaire	Michel Debré
Elémentaire	Philippe Vinson
Elémentaire	Raymond Mondon
Elémentaire	Ruisseau Blanc
Elémentaire	Saint-Bernard
Elémentaire	Saint-François PK7
Elémentaire	Tamarins
Elémentaire	Topazes

LISTE DES ECOLES
PLAN ANGLAIS 2010 / 2011

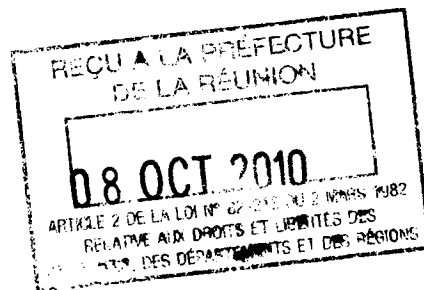
page 2/ 3

Maternelle	Badamiers
Maternelle	Baies Roses
Maternelle	Bancouliers
Maternelle	Bois de Nèfles
Maternelle	Bouvet
Maternelle	Bringelliers
Maternelle	Camélias
Maternelle	Centrale
Maternelle	Champ Fleuri
Maternelle	Claude Debussy
Maternelle	Cocotiers
Maternelle	Damase Legros
Maternelle	Eglantines
Maternelle	Eudoxie Nonge
Maternelle	Flamboyants
Maternelle	Françoise Mollard
Maternelle	Gisèle Calmy
Maternelle	Herbinière Lebert
Maternelle	Jacarandas
Maternelle	Michel Debré
Maternelle	Montagne 15ème
Maternelle	Montgaillard
Maternelle	Petite Ile
Maternelle	Philippe Vinson
Maternelle	Providence
Maternelle	Rivière
Maternelle	Rubis
Maternelle	Ruisseau Blanc
Maternelle	Saint-François PK7
Maternelle	Source
Maternelle	Tamarins
Maternelle	Tulipiers
Maternelle	Vauban
Maternelle	Ylang Ylang

LISTE DES ECOLES
PLAN ANGLAIS 2010 / 2011

page 3/3

Primaire	Affouches
Primaire	Ancien Théâtre
Primaire	Application Bellepierre
Primaire	Bory Saint-Vincent
Primaire	Brûlé
Primaire	Gand Canal
Primaire	Jean-Baptiste Bossard
Primaire	La Chaumière
Primaire	Maxime Laope
Primaire	Philibert Commerson
Primaire	Piton Bois de Nèfles
Primaire	Primat



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 25/9/2010
En annexe à la Délibération N° 1015-02

LE MAIRE

